Les règles prudentielles tuent le financement traditionnel des entreprises

Le président de la CCEF, André-Paul Bahuon, fait le point sur l'environnement actuel du financement des entreprises.

Profession CGP: Quel regard portez-vous sur les conditions de financement des entreprises?

André-Paul Bahuon: Il existe des liquidités dans le système bancaire qui sont distribuables, mais qui hélas ne sont pas distribuées. C'est un peu caricatural, mais c'est la réalité. Les réglementations Bâle II et désormais Bâle III continuent de scléroser le système, alors qu'il convient d'apporter de la souplesse dans notre économie, notamment pour les besoins à court terme des entreprises et leur fonds de roulement.

La situation la plus dramatique est celle du crédit interentreprises: l'allongement des délais de paiement, parfois au-delà de 120 jours, est un frein au développement des entreprises et voire un élément de fragilité. Nous avons vu des entreprises, souvent familiales, déposer en 2013 et, l'an passé, être en bonne santé, mais exsangue de trésorerie. Nous tirons la sonnette d'alarme sur le sujet car nous craignons que cette situation se reproduise cette année... Nous déplorons également que les sociétés d'assurance aient dû réduire leurs investissements en actions pour entrer dans les clous de Solvabilité II. Aujourd'hui, la part en Equity des assureurs est d'environ 5 % alors qu'elle se situait entre 12 et 14%, il y a cinq ans. Encore une fois, les règles prudentielles tuent le financement traditionnel des entreprises.

Désormais, pour avancer, les entreprises doivent diversifier leurs sources de financement en attirant des capitaux extérieurs. Ce système existe et a été renforcé dernièrement par l'avènement du Crowdfunding. Sur ce point, peut-être pouvons-nous aller plus loin, via la titrisation de créances, comme chez nos voisins britanniques, par exemple?

PCGP: Comment les dirigeants d'entreprises abordentils cette nouvelle solution de financement?

A.-P.B.: Ils sont un peu entre le rêve et la réalité. Le financement participatif ouvre une opportunité, mais concrètement ce n'est pas toujours simple de récolter des fonds et de faire référencer son projet sur une plate-forme. De plus, globalement, la France comprend une large



Désormais, pour avancer, les entreprises doivent diversifier leurs sources de financement en attirant des capitaux extérieurs. Ce système a été renforcé par le Crowdfunding.



frange d'entrepreneurs qui n'ont pas une culture économique et financière très développée. Il s'agit d'un véritable problème de l'éducation de notre pays. Dès lors, ces chefs d'entreprise ont des difficultés à sortir du financement traditionnel, et donc à aller vers le capital extérieur.

PCGP: Quelles solutions préconisez-vous pour orienter les liquidités vers les entre-

A.-P. B.: L'assouplissement des règles prudentielles est primordial. Cette mode est purement européenne. Pourquoi, alors que le continent est en panne, se mettre un boulet à chaque jambe pour avancer?

A trop vouloir protéger, on néglige l'investissement.

Par ailleurs, à la CCEF nous réfléchissons à un système permettant d'orienter les plus-values réalisées sur les cessions de biens immobiliers vers le financement des PME. Ce système se rapprocherait du mécanisme de report d'imposition pouvant être mis en place lors de la cession d'une entreprise.

Propos recueillis par Benoît Descamps